

ENQUETE PUBLIQUE

15 FEVRIER 2016- 16 MARS 2016

**ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN DE SIX AEROGENERATEURSSUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNE DE LANDOUZY-LA-VILLE (Aisne) PRESENTEE PAR LA SOCIETE
MET LA LINIERE**

**CONCLUSIONS et AVIS
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN DE SIX AEROGENERATEURS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LANDOUZY LA VILLE (Aisne) PRESENTEE PAR LA SOCIETE MET LA LINIERE.

Conclusions du Commissaire enquêteur

L'enquête publique portant sur la demande d'autorisation, en vue d'exploiter une installation terrestre d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant 6 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Landouzy la Ville (Aisne), présentée par la société MET LA LINIERE s'est déroulée normalement du lundi 15 février au mercredi 16 mars 2016, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2016

Le dossier d'enquête très complet et bien conçu, permettait au public d'apprécier les enjeux et les effets de l'implantation de ce parc sur le territoire de la commune de LANDOUZY LA VILLE.

La publicité légale annonçant l'ouverture de l'enquête a été respectée et renforcée par les mesures de publicité complémentaires réalisées par la Mairie de Landouzy la ville.

Aucune omission ou anomalie pouvant mettre en cause le projet ou la constitution du dossier n'a été constatée.

Malgré l'importance des enjeux, la participation du public au cours de cette enquête est restée relativement modeste.

Huit observations ainsi que dix courriers ont été recueillis au cours de cette enquête publique.

Ces observations et courriers ont été analysés et la société MET LA LINIERE a produit un mémoire de réponse dans le délai imparti par l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2016.

Ce document d'une grande qualité, clair, précis, bien détaillé et d'une lecture aisée répond aux interrogations et inquiétudes des personnes s'étant manifestées au cours de l'enquête.

Enquête publique du 15 février au 16 mars 2016 concernant la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Landouzy-la-ville (Aisne) présentée par la société MET LA LINIERE

Conclusion du Commissaire enquêteur

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier, recueilli les observations du public, analysé et donné mon avis sur le mémoire de réponse produit par le pétitionnaire, je constate ce qui suit :

*****Le projet prévoit l'implantation d'un parc comptant six éoliennes d'une hauteur totale de 126,25 mètres, localisé dans une zone favorable à l'éolien sous conditions du Schéma Régional Eolien, Annexe du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de Picardie approuvé le 14 juin 2012.**

*****Le secteur réservé à cette implantation sur un plateau surplombant les vallées de l'Oise et du Ton, s'inscrit dans un paysage très ouvert où prédominent les activités agricoles sur de vastes parcelles, sans intérêt floristique particulier et faiblement peuplé et les distances légales d'éloignement par rapport aux habitations sont respectées.**

*****Les nuisances (émissions acoustiques, infrasons, champs électromagnétiques, flashes lumineux) engendrées par le fonctionnement des machines seront en dessous des seuils réglementaires .**

*****L'intégration paysagère est réussie car la transformation du paysage sera relativement faible en raison de la disposition des éoliennes qui évite le mitage et assure l'intégration du parc dans le paysage.**

Le parc, objet de cette enquête, ne créera pas de phénomène d'encerclement mais il faudra être très vigilant sur ce point au cours de l'instruction de futurs dossiers éoliens dans cette région.

*****Le patrimoine culturel, en particulier les églises fortifiées, ne sera que très faiblement impacté car le bâti, la végétation et le relief évitent la co-visibilité avec le parc, l'activité touristique ne devrait donc pas en pâtir.**

*****l'impact sur l'avifaune sera faible et des mesures pour la préservation des chiroptères et un très sérieux suivi écologique des cigognes noires seront mis en place.**

*****la décote immobilière n'est pas avérée.**

*****le démantèlement et la remise en état du site, entièrement à la charge de l'exploitant, sont garantis par loi.**

***** les retombées financières profiteront aux collectivités locales et à la commune de Landouzy la ville.**

***** La situation de l'emploi local ne sera pas favorablement impactée par l'implantation du parc. En effet, si la phase construction assurera plusieurs mois de travail aux diverses entreprises -pas nécessairement locales- qui interviendront sur le chantier, la création d'emploi pérenne sur le site n'est pas assurée.**

Enquête publique du 15 février au 16 mars 2016 concernant la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Landouzy-la-ville (Aisne) présentée par la société MET LA LINIERE

Conclusion du Commissaire enquêteur

Et considérant que

- Ce projet constitue une réponse opportune dans le contexte énergétique présent et à venir, en tant qu'alternative aux énergies fossiles. Il correspond à cet égard aux objectifs nationaux en vue d'augmenter sensiblement la part des énergies renouvelables, dont l'éolien est une composante, qu'il n'aura pas d'incidence négative sur le climat, au contraire, à terme, l'effet sera positif grâce à un bilan carbone favorable et produisant 34,5 GWh/an pour une puissance installée de 12 MW, il contribuera à éviter l'émission de 23 000 tonnes de CO² par an.

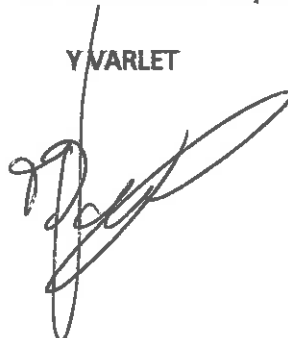
que les diverses nuisances occasionnées par ce parc seront maîtrisées

En conséquence, considérant que les aspects positifs l'emportent sur les nuisances possibles, et affirmant ma neutralité à l'égard de tous les intervenants de ce projet, j'émetts un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, présentée par la société MET LA LINIERE

Le 15 avril 2016

Le Commissaire enquêteur

Y VARLET



Enquête publique du 15 février au 16 mars 2016 concernant la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Landouzy-la-ville (Aisne) présentée par la société MET LA LINIERE

Conclusion du Commissaire enquêteur